

Blonay, le 28 novembre 2025

Préavis N° 36-2025 concernant le projet de budget 2026

## **EXTRAIT**

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 25 novembre 2025 présidée par Monsieur Charles Morard, président.

Le Conseil communal de Blonay – Saint-Légier, vu le préavis N°36-2025, ouï le rapport de la commission chargée de son étude, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### Amendement 1 de la COFIN

10100.3170.00 Frais de réception & manifestation – Fr 25'000.-Amendement de CHF 5'000.- Montant retenu CHF 20'000.-A accepté l'amendement 1 de la COFIN à la majorité (66 oui, 1 non, 0 abstention).

### Amendement 2 de la COFIN

11010.3111.00 Achat mobilier, machines & équipement de bureau - Fr. 46'000.00 Amendement de Fr. 23'000.00- Achat d'un seul panneau d'information - Montant retenu Fr. 23'000.00 A accepté l'amendement 2 de la COFIN à la majorité (64 oui, 3 non, 0 abstention).

## Amendement 3 de la COFIN

11010.3185.10 Informatique, site internet, réseaux sociaux Fr. 29'400.00 Amendement de Fr. 4'400.00-Montant retenu Fr. 25'000.00

A accepté l'amendement 3 de la COFIN à la majorité (66 oui, 0 non, 1 abstention).

#### Amendement 4 de la COFIN

11100.3170.00 Frais de réception & manifestation - Fr. 185'000.00 Amendement de Fr. 35'000.00 - Montant retenu Fr. 150'000.00

A accepté l'amendement 4 de la COFIN à l'unanimité (66 oui, 0 non, 0 abstention).

## Amendement 5 de la COFIN

11100.3185.00 Honoraires, études et expertises - Fr. 20'000.00 Amendement de Fr. 4'000.00 - Montant retenu Fr. 16'000.00

A accepté l'amendement 5 de la COFIN à la majorité (66 oui, 1 non, 0 abstention).



### Amendement 6 de la COFIN

35118.3141.00 Entretien du bâtiment - Fr. 36'000.00 Amendement de Fr. 17'000.00 refus accès chenillette - Montant retenu Fr. 19'000.00

A accepté l'amendement 6 de la COFIN à la majorité (66 oui, 0 non, 1 abstention).

### Amendement 7 de la COFIN

430040.3134.00 Achat plants (arbres) - Fr. 52'000.00 Amendement de Fr. 23'500.00 - Refus préavis 6-2025 - Montant retenu Fr. 28'500.00

A accepté l'amendement 7 de la COFIN à la majorité (55 oui, 9 non, 3 abstentions).

#### Amendement 8 de la COFIN

44000.3115.00 Achat machines et véhicules - Fr. 24'000.00 Amendement de Fr. 24'000.00 - refus achat agrégat, étudier possibilité de louer ailleurs - Montant retenu Fr. 0.0

A accepté l'amendement 8 de la COFIN à la majorité (50 oui, 4 non, 13 abstentions).

# Amendement de M. Philippe Volet, PLR

71000.3525.20 REBSL Amendement de CHF 683'000.-, bascule de l'équivalent d'un point d'impôt, montant retenu CHF 5'735'000.-

A refusé l'amendement de M. Philippe Volet, PLR à la majorité (9 oui, 42 non, 15 abstentions).

a accepté à la majorité (51 oui, 9 non, 7 abstentions) les conclusions du préavis municipal amendé, à savoir :

Adopter le budget 2026 tel que proposé et qui se résume comme suit :

Charges

CHF 79'163'305.00 79'027'405.-

Revenus

CHF 73'492'660.00 73'492'660.-

Excédent de charges

CHF 5'670'645.00 5'534'745.-

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 25 novembre 2025.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La secrétaire

Charles Morard

Ariane Wunderli